

dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux

## Résumé d'entrevue : Kaveh Shahrooz<sup>1</sup>

Kaveh Shahrooz a été interrogé par les avocats de la Commission le 29 juillet 2024.

#### **Notes aux lecteurs**

 Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

### 1. Contexte

- [1] Kaveh Shahrooz est un avocat irano-canadien qui critique ouvertement l'actuel gouvernement iranien. Il s'est présenté à la course à l'investiture lors des élections fédérales de 2014 et de 2024.
- M. Shahrooz est né en Iran en 1980. À la même époque, plusieurs membres de sa [2] famille ont été emprisonnés par le gouvernement iranien durant une vaste campagne de répression contre les opposants présumés au régime. En 1988, son oncle a été exécuté lors d'exécutions massives de prisonniers politiques. La famille de M. Shahrooz a déménagé au Canada en 1990.
- La dernière dernière fois que M. Shahrooz a visité l'Iran remonte à 2000. À l'heure [3] actuelle, ni lui ni les membres de sa famille au Canada ne pensent qu'ils peuvent se rendre en Iran en toute sécurité.
- M. Shahrooz est titulaire d'un diplôme de premier cycle en sciences politiques et en [4] philosophie de l'Université de Toronto et d'un diplôme de droit d'Harvard. Il a principalement travaillé comme avocat. Il a également été conseiller principal en politiques à Affaires mondiales Canada, où il a travaillé sur les questions de droits de la personne. Il est un senior fellow à l'Institut MacDonald-Laurier.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Traduction.

### 2. Militantisme lié à l'Iran

- [5] M. Shahrooz a expliqué qu'il s'intéressait aux droits de la personne et aux questions démocratiques touchant l'Iran depuis ses études en droit. Il se définit comme un critique du régime iranien qu'il n'hésite pas à dénoncer haut et fort.
- [6] Le militantisme de M. Shahrooz a pris plusieurs formes, notamment :
  - a. la rédaction d'articles sur divers forums publics traitant des questions de droits de la personne et de l'Iran;
  - b. la participation à des conférences, notamment comme orateur;
  - c. la participation fréquente à des émissions télévisées;
  - d. l'organisation de manifestations et d'autres activités publiques;
  - e. l'exercice de lobbying auprès de parlementaires et de fonctionnaires.
- [7] M. Shahrooz a contribué à la création du Collectif pour la justice en Iran (Iran Justice Collective). Il s'agit d'un organisme canadien voué à la planification, à la coordination et au soutien des efforts déployés à l'extérieur de l'Iran afin que les prisonniers d'opinion, les victimes des violations des droits de la personne par le régime iranien et leur famille, les réfugiés et les dissidents iraniens soient mieux entendus. M. Shahrooz a également fourni des conseils juridiques et de l'aide à l'Association des familles des victimes du vol PS752.
- [8] En raison de son militantisme, M. Shahrooz est devenu une figure connue de la communauté irano-canadienne et, plus généralement, du public occidental. Il a également fait l'objet de reportages dans les médias d'État iraniens, qui l'ont dépeint comme un « suppôt de l'impérialisme occidental et du sionisme ».
- [9] M. Shahrooz a déclaré avoir toujours été victime de harcèlement en raison de ses activités de défense des droits. Il a notamment reçu des messages de menace, fait l'objet de publications diffamatoires et mensongères sur les médias sociaux et été victime de tentatives d'intrusion dans ses comptes numériques, notamment par des acteurs identifiés par Google comme bénéficiant du soutien de l'État iranien.

## 3. La diaspora iranienne au Canada

- [10] M. Shahrooz a décrit la diaspora iranienne au Canada comme vaste et en pleine croissance. Elle est relativement bien éduquée et économiquement prospère.
- [11] M. Shahrooz a expliqué que l'immigration de l'Iran vers le Canada s'est déroulée en plusieurs vagues, dont les sympathies politiques varient. Les premières vagues étaient composées de nombreuses personnes fuyant les persécutions politiques du gouvernement iranien. Il s'agissait généralement d'opposants au régime, ceux favorables à un changement de régime et à la démocratisation.
- [12] Les vagues d'immigration suivantes ont regroupé un nombre important de personnes qui ont choisi le Canada pour des raisons économiques. Dans bien des cas, ces personnes prospéraient sous le régime iranien et le soutiennent donc davantage. Elles sont souvent favorables à la normalisation des relations avec l'Iran et au resserrement des liens économiques entre les deux pays.
- [13] M. Shahrooz estime que la diaspora iranienne au Canada suscite l'intérêt du gouvernement iranien en raison de sa taille et du fait qu'une grande partie manifeste son opposition au régime et exprime ouvertement son opinion. L'immigration iranienne récente comprend des gens qui ont des liens étroits avec le régime iranien et ce dernier souhaite les protéger.

# 4. Les tactiques d'ingérence étrangère du régime iranien

[14] M. Shahrooz a expliqué ce qu'il sait des tactiques d'ingérence étrangères iraniennes utilisées au Canada et leurs répercussions générales sur la communauté.

## 4.1 Activités d'ingérence étrangère

[15] M. Shahrooz a indiqué que les groupes de militants et de dissidents craignaient généralement que l'Iran se livre à des violences directes à leur encontre, même s'ils se trouvent à l'étranger. Cette crainte est alimentée par les événements des années 1980 et 1990, au cours desquels des campagnes coordonnées d'assassinats et

- d'enlèvements ont été menées contre des dissidents vivant hors d'Iran, ainsi que par les récents enlèvements de dissidents et complots déjoués en vue de tels enlèvements.
- [16] Le gouvernement iranien menace également, implicitement ou explicitement, les membres de la famille des personnes de la diaspora qui vivent encore en Iran.
  M. Shahrooz a décrit un incident qui a suivi l'entrevue qu'il a donnée sur les ondes du service en langue persane de Voice of America. Un membre de sa famille résidant en Iran l'a contacté pour lui dire qu'un agent de sécurité du gouvernement lui avait rendu visite à son domicile peu après la diffusion de l'émission et l'avait interrogé sur sa relation avec M. Shahrooz.
- [17] M. Shahrooz a également fait état de la crainte de la communauté iranienne de participer à des manifestations politiques ou à des mouvements de protestation. Il a expliqué que les manifestants pouvaient y être photographiés et que les photos publiées sur les médias sociaux qui sont surveillés par le gouvernement iranien. Les personnes photographiées risquent alors d'être identifiées comme dissidentes et d'être prises pour cible, voire d'être arrêtées, si elles se rendent par la suite en Iran.
- [18] M. Shahrooz a également indiqué que le gouvernement iranien a pris des mesures pour infiltrer les organisations nationales canadiennes et en prendre le contrôle. Il se sert de ces organisations comme intermédiaires pour tenter d'influencer la politique intérieure canadienne, par exemple en normalisant le régime iranien aux yeux de l'opinion publique.
- [19] M. Shahrooz a également évoqué le harcèlement et le ciblage en ligne opérés par le gouvernement iranien au moyen de ce qu'on appelle communément sa « cyberarmée ». Celle-ci peut se servir de comptes de médias sociaux contrôlés par le gouvernement ou de robots pour calomnier des militants et des dissidents aux yeux de la communauté iranienne dans son ensemble. La cyberarmée est également utilisée pour amplifier les messages favorables au régime.
- [20] L'une des façons employées par le gouvernement iranien pour miner la crédibilité des dissidents souvent par le biais des médias sociaux est de les associer faussement à une organisation nommée les Mojahedin-e-Khalq, aussi appelée Organisation des moudjahiddines du peuple iranien.

### 4.2 Les Mojahedin-e-Khalq (MEK)

- [21] M. Shahrooz a décrit les Mojahedin-e-Khalq (« MEK ») comme une organisation controversée au sein de la communauté iranienne. Elle a vu le jour dans les années 1960 comme un mouvement islamomarxiste armé d'opposition au chah. Après la révolution de 1979, elle a été victime d'une répression de la part du gouvernement iranien. Ses membres se sont installés en Irak et, avec l'appui du gouvernement irakien, ont combattu le gouvernement iranien pendant la guerre Iran-Irak. De ce fait, les MEK sont largement considérés comme des traîtres au sein de la communauté iranienne. Au fil du temps, l'organisation a évolué vers ce que M. Shahrooz décrit comme une entité sectaire, ce qui a encore terni sa réputation dans la société iranienne.
- [22] M. Shahrooz a expliqué que le rôle joué par les MEK au sein de la communauté iranienne est difficile à comprendre pour les gens de l'extérieur. L'organisation est profondément impopulaire tant auprès des partisans du régime iranien que de ses opposants. Le régime iranien tente donc de discréditer ses opposants en alléguant qu'ils lui sont associés. Même si les MEK sont eux aussi opposés au gouvernement iranien, cette tactique peut être couronnée de succès en raison de la profonde impopularité de l'organisation dans la société iranienne en général.

# 4.3 Conséquences de l'ingérence étrangère

- [23] M. Shahrooz a décrit ce qu'il considérait comme les conséquences de l'ingérence étrangère. Il s'agit notamment de la crainte de critiquer les gouvernements étrangers et de l'hésitation à s'engager dans le processus politique canadien (que ce soit pour se présenter aux élections ou pour soutenir une campagne politique).
- [24] M. Shahrooz a fait remarquer qu'il peut être difficile pour des personnes de l'extérieur de s'apercevoir qu'il y a ingérence étrangère ou de comprendre comment celle-ci touche les membres de la communauté. En effet, il faut souvent une connaissance nuancée des opinions politiques, de la culture et de la langue d'une communauté de la diaspora pour contextualiser correctement les activités et reconnaître qu'il s'agit d'ingérence étrangère. Sans cette connaissance, les gens en dehors de cette

communauté peuvent également ne pas comprendre l'impact de l'ingérence étrangère sur les individus.

## 5. Expérience des campagnes à l'investiture

- [25] La circonscription fédérale de Richmond Hill est située dans la région du Grand Toronto, en Ontario. Elle comprend une vaste communauté d'origine iranienne, ainsi qu'une vaste communauté d'origine chinoise. M. Shahrooz estime qu'en raison de l'importance de sa population irano-canadienne, la circonscription est vulnérable à l'ingérence étrangère de la part de l'Iran.
- [26] M. Shahrooz a tenté à deux reprises d'obtenir l'investiture d'un parti en vue des élections fédérales dans la circonscription de Richmond Hill. En 2014, il s'est porté candidat à l'investiture du Parti libéral, sans succès. En 2024, il s'est porté candidat à l'investiture du Parti conservateur, mais s'est retiré peu après.

### 5.1 Course à l'investiture du Parti libéral en 2014

- [27] M. Shahrooz s'est toujours intéressé à la politique, en particulier aux affaires étrangères. En 2014, il a senti une occasion de s'impliquer personnellement. Il avait le sentiment que le public souhaitait un changement et certaines des idées exprimées par le Parti libéral lui plaisaient.
- [28] Il a qualifié de largement positive la réaction de la communauté iranienne à sa candidature. Toutefois, il a constaté que des rumeurs selon lesquelles il était associé aux MEK y circulaient non pas dans les médias sociaux, mais plutôt au sein de groupes de communication privés, tels que des groupes informels fonctionnant par courrier électronique.
- [29] M. Shahrooz a expliqué qu'il avait déjà été accusé d'être associé aux MEK parce que son oncle, exécuté en 1988, était lié à l'organisation. En raison de ce lien familial, des allégations ont circulé à travers les années selon lesquelles il en était également membre. Cependant, lorsqu'il a lancé sa campagne à l'investiture, il a constaté que cette histoire se répandait rapidement au sein de la communauté.

- [30] M. Shahrooz a rappelé qu'en 2014, l'expression « ingérence étrangère » n'était pas très répandue et qu'il n'avait pas perçu son expérience en ces termes. Toutefois, rétrospectivement, il se souvient d'événements qui auraient pu être considérés comme de l'ingérence étrangère de la part de l'Iran.
- [31] Il se souvient notamment que, le jour de l'assemblée d'investiture, son adversaire qui était également membre de la diaspora irano-canadienne, mais était considéré comme plus favorable au régime iranien avait fait transporter par bus un grand nombre de membres de la communauté pour assister à la course. Selon lui, ces personnes ne semblaient pas savoir pourquoi elles avaient été amenées à participer à la course et elles s'étaient vu dire à leur arrivée qu'elles étaient là pour voter pour son adversaire. Il a noté qu'il n'y avait eu pratiquement aucune vérification du droit de vote des personnes arrivées là par autobus.
- [32] M. Shahrooz a mentionné la façon dont la Commission a relaté la course à l'investiture de 2019 dans la circonscription de Don Valley-Nord. [Ce sujet a été abordé à la section 6.2 du *Rapport initial* de la Commission.] Il a indiqué que le récit du transport par autobus à Don Valley-Nord correspondait à ce qu'il avait observé à Richmond Hill en 2014. M. Shahrooz a toutefois précisé qu'il était difficile de faire la distinction entre l'ingérence étrangère et les « bassesses ordinaires » de la politique partisane.

## 5.2 Militantisme politique en 2014–2024

- [33] M. Shahrooz a expliqué qu'entre sa campagne infructueuse à l'investiture de 2014 et le lancement de sa candidature à l'investiture de 2024, il s'est mis à critiquer encore plus ouvertement le gouvernement iranien. C'est au cours de cette période qu'il a mené la plupart de ses actions publiques de lutte contre le régime, ce qui lui a permis de se faire connaître en tant que défenseur de la cause iranienne.
- [34] Pendant cette période, M. Shahrooz a également commencé à écrire sur l'ingérence étrangère. Il a expliqué qu'il avait pris conscience du risque que des États étrangers cherchent à influencer les élections canadiennes lors de sa participation à la course à l'investiture libérale en 2014. À partir de ce moment-là, il a constamment prêté attention à de telles questions, notamment à l'occasion de courses à l'investiture et des élections

- générales dans l'ensemble du pays. Il s'est par exemple souvenu d'un reportage sur un chef religieux local au Canada qui aurait été lié au régime iranien.
- [35] M. Shahrooz a également indiqué avoir eu diverses discussions avec des membres de la communauté iranienne, notamment au sujet d'une institution locale considérée comme servant de façade au régime iranien, et avec des personnes impliquées en politique (notamment sur la question précise des courses à l'investiture).
- [36] Son expérience et ses observations dans ce domaine l'ont amené à publier deux articles sur l'ingérence étrangère : (1) un article intitulé « Foreign influence from Iran in Canada is a real concern » dans le *Toronto Sun* en février 2019<sup>2</sup> et (2) un article intitulé « Canada needs to fix its democratic blind spot : nomination contests » sur le site Web de l'Institut Macdonald-Laurier en novembre 2019.<sup>3</sup>

### 5.3 Course à l'investiture du Parti conservateur en 2024

- [37] En 2023, M. Shahrooz a été contacté par de hauts responsables du Parti conservateur du Canada (« PCC ») pour l'encourager à se porter candidat à l'investiture du parti dans la circonscription de Richmond Hill. Il était réticent à se présenter. L'une des raisons était qu'il pensait que Richmond Hill serait ciblée par de l'ingérence étrangère de la part de l'Iran et que s'il s'y présentait, il serait lui-même visé. Il a proposé d'autres circonscriptions dans lesquelles poser sa candidature, mais la direction du PCC n'était pas intéressée par ces options.
- [38] M. Shahrooz croyait que Richmond Hill pouvait être ciblée par de l'ingérence étrangère de par l'importance des communautés des diasporas iraniennes et chinoises, ainsi que ses antécédents en tant que militant des droits des Iraniens.
- [39] M. Shahrooz a eu d'autres entretiens avec de hauts responsables du PCC en janvier 2024, qui ont continué à l'exhorter à se porter candidat à l'investiture du parti. Ils lui ont affirmé que Richmond Hill était une circonscription que le PCC pouvait gagner et

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> COM0000487.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> COM0000483.

que pour obtenir l'investiture, il lui suffisait de faire du porte-à-porte et de recruter des membres.

- [40] M. Shahrooz a finalement décidé de se présenter à l'investiture du PCC. Il a pris des mesures élémentaires pour se protéger contre les menaces d'ingérence étrangère, comme limiter l'accès au système informatique de sa campagne pour réduire les risques de piratage et élaborer un plan de communication pour contrer d'éventuelles nouvelles allégations d'association avec les MEK.
- [41] Le PCC n'a pas fourni d'informations ou de conseils à M. Shahrooz sur la manière de se protéger contre les menaces d'ingérence étrangère.
- [42] M. Shahrooz a expliqué qu'il avait à plusieurs reprises fait part au PCC de ses craintes quant à la possibilité d'une ingérence étrangère dans les courses à l'investiture dans Richmond Hill. Il a ajouté que le parti avait pris acte de la menace, mais n'y avait pas donné suite.
- [43] Avant même que M. Shahrooz n'annonce officiellement son intention de briguer l'investiture du PCC, la communauté iranienne du Canada a été mise au courant de ses intentions. Lorsque cela est arrivé, à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février 2024, il a constaté une augmentation considérable des critiques en ligne à son égard.
- [44] M. Shahrooz a été interrogé sur la raison pour laquelle il pensait que les attaques en ligne contre lui relevaient de l'ingérence étrangère et non du débat politique ordinaire. Il a expliqué que son équipe avait examiné les comptes de médias sociaux utilisés pour l'attaquer et qu'ils s'étaient révélés très suspects. La plupart des attaques dont il avait fait l'objet provenaient de comptes censés être des critiques intransigeants du régime. M. Shahrooz a expliqué que s'il avait été attaqué par des comptes favorables au régime, cela l'aurait en fait aidé en renforçant sa crédibilité d'opposant au gouvernement iranien. Cependant, lorsque son équipe de campagne a analysé ces comptes, elle a découvert que la plupart d'entre eux avaient auparavant servi à diffuser des points de vue favorables au gouvernement. M. Shahrooz pensait que ces comptes avaient été intentionnellement détournés pour discréditer les critiques du régime comme lui aux yeux de l'ensemble de la diaspora iranienne.

- [45] Les attaques contre M. Shahrooz ne correspondaient pas non plus à l'identité supposée des auteurs. M. Shahrooz a noté que l'une des attaques lancées contre lui à partir de ces comptes prétendait qu'il avait injustement diffamé certains membres de la communauté iranienne. M. Shahrooz a expliqué que cette allégation faisait référence aux déclarations qu'il avait faites sur les membres du « lobby iranien ». Le lobby iranien est le nom donné par M. Shahrooz à un groupe informel de personnes et d'organisations qui s'efforcent de normaliser le régime iranien aux yeux de la population canadienne en blanchissant les crimes qu'il commet.
- [46] M. Shahrooz a expliqué qu'il serait absurde que des militants prétendument opposés au régime le critiquent pour avoir diffamé le lobby iranien, car tous les militants anti-régime partageraient la même opinion négative au sujet de ce lobby. La seule explication logique serait que les critiques à propos de ses commentaires sur le lobby iranien émanent d'un acteur favorable au régime.
- [47] Plusieurs de ces comptes ont repris les allégations selon lesquelles M. Shahrooz était affilié aux MEK. En plus de faire référence à son oncle, ils affirmaient également qu'un autre parent, plus éloigné, de M. Shahrooz était membre de cette organisation. Bien que cela soit vrai, M. Shahrooz a fait remarquer que son lien avec ce parent n'était pas de notoriété publique. Il n'avait jamais parlé publiquement de ce parent, qui portait d'ailleurs un autre nom de famille. Plusieurs comptes en ligne en ont également publié des photos de ce parent. M. Shahrooz se serait attendu qu'on soit au courant de sa relation avec son oncle, mais pas de celle avec l'autre membre de sa famille. Il estime que seule une personne ayant des liens avec le gouvernement ou les services de sécurité iraniens pourrait détenir une telle information.
- [48] On a montré à M. Shahrooz une publication sur la plateforme X (autrefois Twitter),<sup>4</sup> qu'il a identifiée comme une des attaques en ligne qu'il avait subies. Il a indiqué que cette publication, parue le 24 janvier 2024, contenait des allégations selon lesquelles il était lié aux MEK. Plus précisément, elle prétendait que M. Shahrooz avait reçu des fonds

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> COM0000488.

- des MEK pour sa campagne, qu'il se présentait comme un avocat alors qu'il ne détenait pas de permis d'exercice et qu'il poursuivait ses détracteurs pour les faire taire.
- [49] La publication comportait également plusieurs photos et captures d'écran de divers événements et allocutions. Par exemple, elle présentait de nombreuses photos d'Irwin Cotler et de Justin Trudeau, dont certaines avec M. Shahrooz. Ce dernier a expliqué que la publication prétendait que M. Cotler avait plaidé pour que les MEK soient retirés de la liste canadienne des entités terroristes et que, puisque M. Shahrooz et M. Cotler se connaissaient, M. Shahrooz avait contribué à cette démarche. M. Shahrooz a déclaré que cette affirmation était absolument fausse, d'autant plus que M. Cotler n'était plus député lorsque les MEK avaient été retirés de la liste en question.
- [50] Cette même publication sur X du 24 janvier incluait une vieille photo retrouvée dans la galerie de presse du Parlement et portant sur un événement commémoratif des massacres de 1988 en Iran, sur laquelle figurait M. Shahrooz. Une des autres personnes sur la photo était mariée à un homme dont des membres de la famille étaient associés aux MEK. L'auteur de la publication a utilisé ce fait pour relier M. Shahrooz aux MEK. M. Shahrooz a indiqué qu'il avait fallu beaucoup de temps et d'énergie pour mettre au jour un tel lien, et qu'il était improbable qu'un critique ordinaire situé au Canada ait pu le faire.
- [51] La publication comprenait également des captures d'écran illustrant l'adhésion et la participation de M. Shahrooz à diverses organisations de défense des droits, ainsi que divers messages dans les médias sociaux qu'il avait publiés au sujet des droits des minorités (p. ex. communauté LGBTQ, Journée internationale des femmes, célébrations de l'Aïd el-Fitr).
- [52] M. Shahrooz a estimé que les attaques dont il faisait l'objet sur Internet s'accroissaient à un rythme anormal. Il a noté qu'à deux reprises pendant la course, en l'espace de deux semaines, son nom était en tendance sur X. Selon lui, il n'était pas concevable qu'il fasse l'objet d'un intérêt « organique » suffisant pour devenir une tendance sur X. Le fait d'être candidat à l'investiture d'un parti n'aurait pas attiré l'attention nécessaire sans une certaine manipulation.

- [53] M. Shahrooz a noté également des commentaires en ligne qu'il a interprétés comme des menaces contre lui. Par exemple, une publication sur les médias sociaux a indiqué qu'il organisait des réunions dans un certain Tim Hortons et était accompagnée de déclarations menaçantes. M. Shahrooz a expliqué qu'il s'était effectivement rendu à cet endroit, mais pas pour une activité publique. Il pensait qu'il était surveillé et que les messages en ligne constituaient des menaces. Ces messages l'avaient rendu inquiet pour sa sécurité.
- [54] M. Shahrooz pensait que son activité en ligne était également surveillée. Son équipe de campagne a créé un site Web et, à titre de test, l'a mis en ligne pendant une heure au milieu de la nuit. Le site n'était pas accessible en dehors de ce créneau et son URL n'avait pas été rendue publique. Dans les heures qui ont suivi le test, des messages comprenant des captures d'écran du site ont circulé dans les médias sociaux.
  M. Shahrooz a affirmé que la seule manière que cela avait pu se produire était qu'une personne surveillait en permanence les URL contenant son nom. Il pensait que les critiques ordinaires de sa campagne ne se seraient pas livrés à ce type de surveillance.
- [55] Un envoi massif de lettres à l'intention de la direction du PCC a également été organisé afin d'inciter le parti à ne pas donner son feu vert à la candidature de M. Shahrooz.

  [Selon les règles du parti, ce dernier doit approuver les candidats à l'investiture ou leur « donner son feu vert » pour qu'ils puissent ensuite être candidats aux élections.] Cette démarche a été effectuée à l'aide d'une plateforme Web facilitant l'envoi de lettres au parti. L'équipe de campagne de M. Shahrooz n'a pas pu identifier les organisateurs de cet envoi massif.
- [56] M. Shahrooz a tenté d'alerter le parti sur différents problèmes qui, selon lui, étaient liés à l'ingérence étrangère. Par exemple, il a relaté qu'il avait spécifiquement transmis la publication du 24 janvier au PCC comme exemple des nombreux mensonges diffusés par des comptes inconnus et qu'il avait averti le parti que ce dernier devait s'inquiéter de ce type d'attaques.
- [57] Il a déclaré que le parti n'avait pas été réceptif. M. Shahrooz a eu l'impression que ce dernier ne comprenait pas bien la nature de l'ingérence étrangère et la raison pour laquelle les faits qu'il avait rapportés étaient troublants.

- [58] M. Shahrooz a été extrêmement irrité des attaques en ligne dont il a fait l'objet ainsi que de l'absence de réaction du PCC aux préoccupations qu'il a soulevées.
- [59] Par la suite, le message du 24 janvier publié sur X a été partagé par un député provincial de l'Ontario.<sup>5</sup> M. Shahrooz n'a pas prétendu que le député en question avait agi à la demande du gouvernement iranien, mais il a estimé que le partage avait effectivement avalisé et amplifié la campagne montée de toute pièce contre lui. Bien que son équipe de campagne et lui-même aient tenté de contrer les récits qui circulaient, les messages négatifs atteignaient désormais des centaines de milliers de personnes et qu'il n'y pouvait rien faire.
- [60] M. Shahrooz a fait remarquer que la campagne menée contre lui avait un impact non seulement sur lui-même, mais aussi sur ses bénévoles. Il connaissait des personnes qui souhaitaient soutenir sa candidature, mais qui ne se sont pas portées volontaires par peur de ce qui aurait pu leur arriver ou arriver à leur famille. L'un de ses bénévoles lui a déclaré qu'il ne pouvait plus travailler pour sa campagne parce qu'il craignait pour la sécurité de ses parents, qui prévoyaient de se rendre en Iran, s'ils étaient associés à la campagne de M. Shahrooz.
- [61] Une semaine après le lancement de sa campagne, M. Shahrooz a été informé par le PCC qu'il allait bientôt mettre fin à la course, c'est-à-dire imposer une date limite audelà de laquelle les membres nouvellement inscrits ne pourraient plus voter. Pour M. Shahrooz, cela revenait à mettre fin à sa candidature, car son principal adversaire faisait campagne depuis des mois et avait obtenu plus d'adhésions que lui. Selon lui, avec plus de temps, il serait parvenu à combler l'écart, mais la course étant interrompue, il n'avait aucune chance de l'emporter.
- [62] M. Shahrooz n'a jamais reçu d'explication sur les raisons pour lesquelles la campagne avait été, selon lui, écourtée. Il croit que le PCC a été effrayé par sa candidature en raison de la controverse créée artificiellement en ligne.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> COM0000488.

- [63] Par conséquent, il a annoncé publiquement le 22 février 2024 qu'il se retirait en raison de l'ingérence étrangère à laquelle il était confronté et de la fin hâtive de la campagne.<sup>6</sup>
- [64] Après cette annonce, il a communiqué avec le parti pour l'informer de sa décision, mais il n'a jamais reçu de réponse.
- [65] En fin de compte, la campagne de M. Shahrooz a été interrompue si rapidement qu'il n'a jamais déposé les documents nécessaires auprès du PCC pour devenir officiellement candidat à l'investiture.

## 6. Événements suivant la fin de la course à l'investiture de 2024

- [66] Après l'annonce de son retrait, M. Shahrooz a appris qu'un envoi massif de lettres avait été entrepris pour demander au PCC une enquête sur la manière dont le parti avait traité les plaintes de M. Shahrooz. À sa connaissance, le PCC n'a pas réagi à cet envoi.
- [67] Suite aux rapports dans les médias en février 2024 qui racontait les événements de la course à l'investiture de Richmond Hill, M. Shahrooz a été contacté par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Celle-ci désirait l'interroger sur ses allégations d'ingérence étrangère dans la course à l'investiture dans Richmond Hill. Il a accepté de s'entretenir avec la GRC, mais il n'y a pas eu de réponse ou de suivi de la part de celle-ci.
- [68] Revenant sur son expérience avec la course à l'investiture de Richmond Hill,
  M. Shahrooz a déclaré que, bien qu'elles n'aient pas eu d'incidence sur son désir de s'élever contre les violations des droits de la personne et sur sa détermination, elles avaient émoussé sa volonté de s'engager dans le processus électoral canadien.
- [69] M. Shahrooz a également souligné les particularités des communautés de la diaspora, telles que ses caractéristiques nuancées et le rôle que la langue peut y jouer. Il peut donc être difficile pour les entités conventionnelles de bien évaluer les possibles manifestations d'ingérence étrangère. Il a également souligné les défis posés par les

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> COM0000488.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Voir, par exemple, COM0000484 et COM0000486.

réseaux privés par lesquels les fausses informations et les mensonges sont diffusés, notamment la difficulté de contrer ces récits, ainsi que l'ampleur même de la désinformation.